



NAT 4



NAT 1



NAT 2

Présentation : Pour la réalisation de travaux exceptionnels, d'urgence et non répétitifs, ainsi que des visites de contrôle ou autres interventions, la gamme de nacelles NAT / NAB permet le transport d'une ou plusieurs personnes équipées, dans un endroit inaccessible autrement, du fait de difficultés d'accès.

Conçues conformément à la réglementation, ces nacelles ne peuvent être utilisées qu'exceptionnellement et conformément à l'arrêté du 2 décembre 1998.

Moyen de levage : Ces nacelles sont livrées avec une élingue 4 brins.

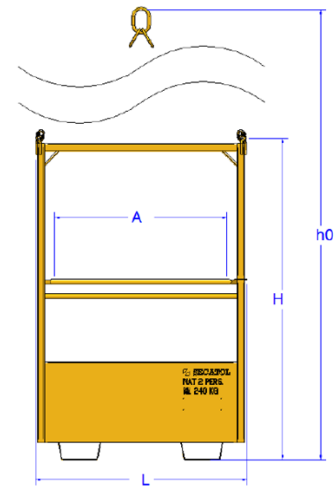
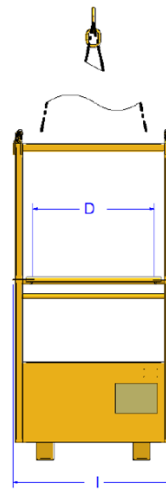
Capacité :

- NAT 1 : 1 personne
- NAT 2 : 2 personnes
- NAT 4 : 4 personnes

Accès : Par simple relevage de la barre coulissante qui revient automatiquement en position fermée lorsqu'elle est lâchée.

Sécurité : Des points d'ancrage sont prévus aux angles supérieurs de la nacelle et le (les) opérateur(s) dispose(nt) d'une main courante pour se tenir lors des déplacements de la nacelle.

Finition : Peinte ou galvanisée.



Code	Désignation	CWU SWL (kg)	Capacité (personnes)	Cotes utiles (mm)				Cotes hors tout (mm)			Poids à vide tare (kg)
				A	D	h	h0	L	I	H	
63011	Nacelle NAT1	120	1	630	560	690	4 365	825	825	2 280	125
63011G	Nacelle NAT1 GALVA	120	1	630	560	690	4 365	825	825	2 280	134
63012	Nacelle NAT2	240	2	1 220	860	690	4 210	1 500	1 150	2 280	215
63012G	Nacelle NAT2 GALVA	240	2	1 220	860	690	4 210	1 500	1 150	2 280	230
63014	Nacelle NAT4	480	4	1 725	860	690	4 700	2 000	1 150	2 280	255
63014G	Nacelle NAT4 GALVA	480	4	1 725	860	690	4 700	2 000	1 150	2 280	273

Ces renseignements techniques sont donnés à titre indicatif, ils peuvent être modifiés sans préavis.

DESCRIPTION GENERALE - GENERAL DESCRIPTION:


Pour la réalisation de travaux exceptionnels, d'urgence et non répétitifs, ainsi que des visites de contrôle ou autres interventions, la gamme de nacelles NAT / NAB permet le transport d'une ou plusieurs personnes équipées, dans un endroit inaccessible autrement, du fait de difficultés d'accès.

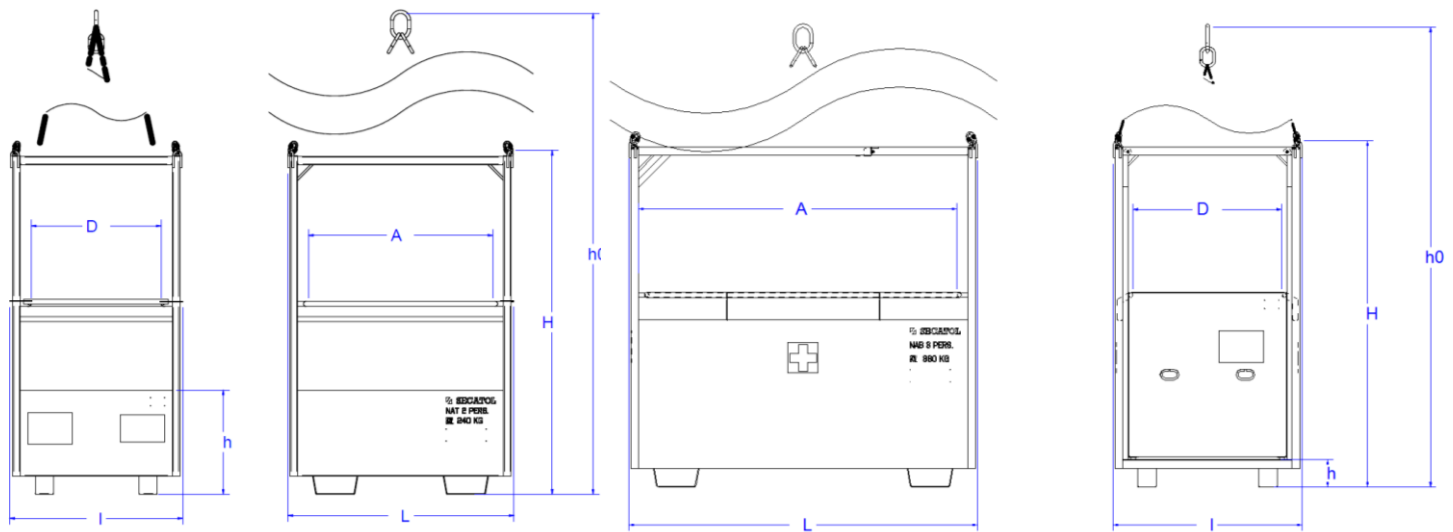
La nacelle NAB a été spécialement étudiée pour l'évacuation d'urgence d'un blessé accompagné d'une personne, sur un chantier où l'accès est difficile.

Conçues conformément à la réglementation, Ces nacelle ne peuvent être utilisées qu'exceptionnellement et conformément à l'arrêté du 2 décembre 1998.

For the performance of exceptional, urgent and non-repetitive work and also inspections or other tasks, the NAT/NAB basket range can allow the transport of several persons and their equipment to a location that is otherwise inaccessible or difficult to access.

The NAB basket has been designed especially for the emergency removal of the victim of an injury along with another person, from a site where access is difficult.

These baskets are designed to comply with the regulations and may only be used on an exceptional basis. Please refer to the local regulation.

CARACTERISTIQUES ET DIMENSIONS - DATA AND DIMENSIONS:


CODE	DESIGNATION	CMU SWL kg	PERS.	A mm	D mm	h mm	h 0 mm	L x l x H mm	POIDS A VIDE TARE kg
63011	NACELLE NAT1	120	1	630	560	690	4365	825 x 825 x 2280	125
63011G	NACELLE NAT1 GALVA	120	1	630	560	690	4365	825 x 825 x 2280	134
63012	NACELLE NAT2	240	2	1220	860	690	4210	1500 x 1150 x 2280	215
63012G	NACELLE NAT2 GALVA	240	2	1220	860	690	4210	1500 x 1150 x 2280	230
63013	NACELLE A BLESSE NAB3	360	3	2100	980	180	4580	2300 x 1245 x 2280	293
63013G	NACELLE A BLESSE NAB3 GALVA	360	3	2100	980	180	4580	2300 x 1245 x 2280	314
63014	NACELLE NAT4	480	4	1725	860	690	4700	2000 x 1150 x 2280	255
63014G	NACELLE NAT4 GALVA	480	4	1725	860	690	4700	2000 x 1150 x 2280	273

AVERTISSEMENTS - WARNINGS:

⚠ ATTENTION !

- ⇒ **Ne jamais dépasser la charge maximale d'utilisation (CMU).**
- ⇒ **Ne jamais dépasser le nombre de personnes indiqué.**

- ▶ La charge maximale d'utilisation (CMU) ainsi que le nombre de personnes sont indiqués dans le tableau ci-dessus.
- ▶ La fonction de cette nacelle est d'assurer spécifiquement le levage de personnes avec leur matériel. De façon générale, ne jamais utiliser cette nacelle dans des conditions non compatibles avec les règles de sécurité ou pour des fonctions non prévues.
- ▶ Un espace suffisant doit être réservé pour les personnes transportées.
- ▶ Les personnes doivent obligatoirement être arrimées.
- ▶ L'outillage ou les matériaux levés doivent être convenablement arrimés
- ▶ Les nacelles suspendues ne doivent pas être utilisées en cas de vent de vitesse supérieure à 7m/s (25km/h), d'orages, de gel, de brouillard, de grêle ou dans toute autre condition climatique qui pourrait menacer la sécurité du personnel.
- ▶ La manutention ne doit jamais être effectuée au-dessus de personnes
- ▶ Le poids total de l'habitacle, des personnes et des charges levées et transportées ne doit pas excéder 50 % pour les équipements fixes et 40 % pour les équipements mobiles, de la charge nominale, à portée maximale, dans la configuration utilisée.
- ▶ Le poste de conduite de l'équipement doit être occupé en permanence.
- ▶ Les personnes dans l'habitacle doivent disposer de moyens de communication sûrs avec le conducteur. Si les conditions d'utilisation de l'équipement ne permettent pas au conducteur de suivre le déplacement de l'habitacle, un chef de manœuvre désigné doit diriger les mouvements de celui-ci.
- ▶ Des dispositions doivent être prévues pour assurer l'évacuation des personnes dans l'habitacle, en cas de danger.
- ▶ Des mesures doivent être prises afin d'empêcher :
 - Le déplacement de l'ensemble de l'équipement lorsque des personnes se trouvent dans l'habitacle
 - Les mouvements giratoires dangereux
 - Que les parties mobiles et amovibles soient soumises à des oscillations dangereuses.
- ▶ La vitesse linéaire de l'habitacle ne doit pas dépasser 0,50 mètre par seconde.
- ▶ La descente de la charge sous le seul contrôle du frein est interdite.

Il appartient au chef de l'entreprise utilisatrice d'établir les consignes de sécurité relatives à la bonne utilisation de ce matériel sur son site d'exploitation et d'en contrôler l'application.

Se référer à l'arrêté du 2 décembre 1998 fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les équipements de levage de charge pour pouvoir être utilisés pour le levage de personnes.

Rappel de la réglementation en France ;

Par dérogation à l'article R. 4323-31, un équipement de travail non prévu pour le levage de personnes peut être utilisé :

- 1° Soit pour accéder à un poste de travail ou pour exécuter un travail lorsque l'utilisation d'un équipement spécialement conçu pour le levage des personnes est techniquement impossible ou expose celles-ci à un risque plus important lié à l'environnement de travail. Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail et de l'agriculture précise les spécifications relatives aux équipements, leurs conditions d'utilisation, ainsi que celles de charges, de visibilité, de déplacement, d'aménagement, de fixation de l'habitacle et d'accès à celui-ci ;*
- 2° Soit, en cas d'urgence, lorsque l'évacuation des personnes le nécessite.*

⚠ CAUTION!

- ⇒ **Never exceed the safe working load (SWL).**
- ⇒ **Never exceed the number of persons stated.**

- ▶ The safe working load (SWL) and the number of persons are indicated in the table above.
- ▶ The purpose of this basket is to specifically lift persons along with their equipment. In general, the basket must never be used in conditions that do not comply with safety rules or for purposes other than those for which it is designed.
- ▶ Adequate space must be set aside for the persons carried.
- ▶ The persons must necessarily be restrained.
- ▶ The lifted tooling and equipment must be adequately secured
- ▶ Suspended baskets may not be used in wind speeds above 7 m/s (25 km/h), during storms, freezing temperatures, fog or hail, or in any other weather condition that could threaten the safety of personnel.
- ▶ Never handle loads above where persons are located
- ▶ The total weight of the passenger compartment, the persons and the loads lifted and carried may not exceed 50% (fixed equipment) and 40% (mobile equipment) of the nominal load at the maximum range in the configuration in use.
- ▶ The operating cabin of the equipment must be occupied at all times.
- ▶ The persons in the passenger compartment must have safe means of communicating with the operator. If the conditions of use of the equipment do not allow the operator to follow the movement of the passenger compartment, a designated manoeuvring supervisor must direct the movements.
- ▶ Arrangements must be made to evacuate the passenger compartment in the event of a hazard.
- ▶ Steps must be taken to prevent the following:
 - Movement of the entire machine when there are persons in the passenger compartment
 - Hazardous turning movements
 - Dangerous oscillation of the mobile and fixed parts.
- ▶ The linear speed of the passenger compartment may not exceed 0.50 metres per second.
- ▶ Load take down under the control of the brake alone is not permitted.

The management of the user contractor is responsible for establishing and enforcing safety rules relating to the proper use of the equipment on the operating site.

Please refer to the local regulation.

UTILISATION - USE:

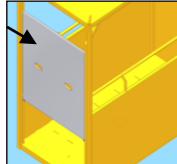
⚠ ATTENTION !

- ⇒ Avant chaque utilisation, s'assurer de l'état de l'équipement.
- ⇒ Vérifier systématiquement l'accrochage, et la stabilité de la nacelle avant de monter.

▶ Lever la porte ou la barre coulissante (selon modèle) pour libérer l'accès à la nacelle

▶ Monter à l'intérieur de la nacelle

▶ Vérifier que la porte ou la barre coulissante est correctement redescendue en butée.



⚠ CAUTION!

- ⇒ Before each use, make sure that the equipment is in good condition.
- ⇒ Always check the hanging and stability of the basket before raising it.

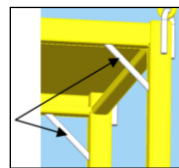
▶ Lift the door or the sliding bar (following model) to clear access to the basket

▶ Climb into the basket

▶ Check that the door or the sliding bar has come down correctly.

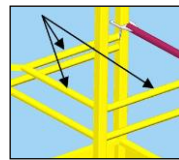


▶ Des points d'ancrage sont prévus aux angles supérieurs de la nacelle. Chaque personne à l'intérieur de la nacelle doit être arrimée à un point d'ancrage différent.



▶ Anchoring points are provided at the upper corners of the basket. Each person inside the basket must be restrained to a different anchoring point.

▶ Maintenir fermement la main courante pendant le déplacement de la nacelle.



▶ Hold the hand rail firmly when the basket is moving.

⚠ ATTENTION! Toujours respecter les conditions d'utilisation indiquées. RISQUE DE CHUTE !

▶ **Hors utilisation**, entreposer ce matériel de manière stable et de manière qu'il ne puisse être endommagé ou détérioré.

⚠ CAUTION! Always follow the indicated conditions of use. RISK OF FALLS!

▶ **Away from use**, store the equipment so that it is stable and safe from damage or deterioration.

MAINTENANCE :

▶ Procéder avant chaque utilisation, et systématiquement en cas d'incident sur l'équipement, aux opérations de contrôle et de maintenance suivantes :

- ⇒ contrôler l'état général, vérifier les soudures
- ⇒ contrôler l'absence de déformation permanente
- ⇒ contrôler les organes de préhension (anneau, maille...)
- ⇒ vérifier le bon fonctionnement de la barre coulissante
- ⇒ vérifier la lisibilité des différents marquages

▶ Nous recommandons de consigner ces vérifications sur un carnet de contrôle de manière régulière et au minimum une fois par an.

▶ Vérification périodique :

L'équipement doit être soumis tous les douze mois à une vérification périodique comportant un examen ayant pour objet de vérifier son bon état de conservation, et notamment de déceler toute détérioration susceptible d'être à l'origine de situations dangereuses.

⇒ **Attention!** toute fissure, usure importante ou déformation permanente doit entraîner le rebut

▶ Before each use and systematically in the event of an incident in the equipment, carry out the following inspection and maintenance operations:

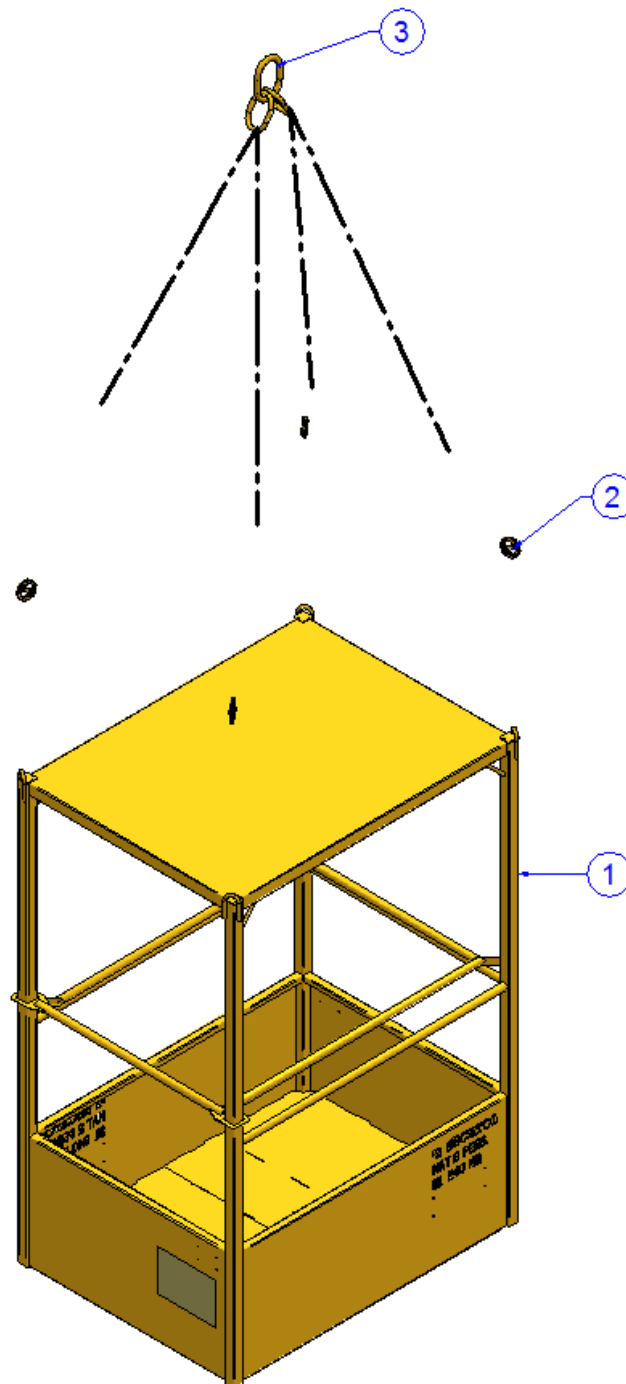
- ⇒ check the general condition, check the welds
- ⇒ check that there is no permanent deformation
- ⇒ check the grasping parts (ring, link etc.)
- ⇒ check the working of the sliding bar
- ⇒ check that the markings are all legible

▶ We recommend recording these checks in a log book, on a regular basis and at least once a year.

▶ Periodic inspection:

Every twelve months, the equipment must undergo periodic inspection with an examination aimed at checking its condition, and particularly identifying any damage liable to give rise to hazardous situations.

⇒ **Caution!** scrap the equipment if any crack, major wear and tear or permanent deformation is found



LISTE DE PIECES DETACHEES / SPARE PART LIST			
N°	Désignation	Designation	Code
01	Corps de nacelle	Basket body	
02	Maillon d'assemblage couplage 3.15T	3,15T coupling assembly link	LCMAS0010
03	Elingue 4 brins (NAT 1, NAT 2)	4-strand sling (NAT 1, NAT 2)	LEELC0033
03	Elingue 4 brins (NAT 4 , NAB)	4-strand sling (NAT 4, NAB)	LEELC0105